

**A**ssociation **S**t James de l'**A**ussonnelle  
18, Rte d'Aussonne  
31700 CORNEBARRIEU  
Tél. : 05 61 85 75 44 / Fax : 05 61 85 75 44

V/Réf : Monsieur le Maire  
Mairie de Cornebarrieu  
9, Av de Versailles

N/Réf : 31700 CORNEBARRIEU  
Courrier remis en Mairie contre récépissé

Objet : N/recours dossier TERRENCIEL

Cornebarrieu, le 27/10/09

Monsieur le Maire,

Je réponds à votre courrier du 22.09.09 sur les motifs de votre refus que j'estime, sans surprise, de mauvaise foi :

1. Notre Association n'aurait pas qualité de contester un permis de construire eu égard à nos statuts ?  
Cette affirmation est une offense à notre égard. Je vous rappelle que durant 27 années j'ai occupé une fonction de dirigeant responsable avec des fonds privés non subventionnés. Ce n'est pas votre cas ! Vous engagez l'argent du contribuable et n'encourez aucune sanction en cas d'abus ou de gestion contestable qui vont engendrer des honoraires de contentieux inutiles.  
S'il est dans vos habitudes d'engager une action irréfléchie sans vous assurer que vos statuts le permettent, ce n'est pas mon cas.  
Nos statuts ont pour principal objet la surveillance de l'urbanisation irréfléchie et incohérente dans la commune de Cornebarrieu qui apporte une gêne réelle aux contribuables qui y vivent.  
Si vous le souhaitez, et sur votre demande, je remettrai une copie des statuts de l'Association contre règlement de 20 cts d'euros par copie A4. C'est ce que vous faites payer à notre Association lorsqu'elle se fait délivrer des documents qui sont d'ordre public, donc consultables et photocopiables.
2. En ce qui concerne le projet que vous qualifiez de « résidence de tourisme », je me remettrai au courrier de M. le Préfet et aux articles d'urbanisme dont il fait référence et qui viennent étayer notre documentation en la matière. L'avis de M. le Préfet est formel, mais sans intérêt pour vous, car cela contrarie vos projets malveillants sans égard pour les riverains.